

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, ce 14<sup>e</sup> jour de février 2023, à 19 h, et à laquelle sont présents :

**MEMBRES PARENTS**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente;  
M<sup>me</sup> Mireille Tremblay, vice-présidente;  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Néron;  
M<sup>me</sup> Annie Girard;  
M<sup>me</sup> Chantale Nadeau;

**MEMBRES DU PERSONNEL**

M. Jean-Michel Cossette;  
M<sup>me</sup> Flavie Tremblay;  
M<sup>me</sup> Mélanie Jobin;  
M<sup>me</sup> Audrey Piquette;  
M<sup>me</sup> Chantale Simard;

**MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

M. André Desmarquis;  
M. Daniel Gauthier;  
M<sup>me</sup> Marie-Eve Sasseville;  
M<sup>me</sup> Zoé Paradis;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**Absences :** M. Joël Tremblay, membre du personnel;  
M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier, membre de la communauté.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 3 février 2023 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

**2. Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0395-02-23

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 7.11. Journées de la persévérance scolaire (13 au 17 février 2023);
- 10.3. Ajout de la recommandation CRR-13-02-23.

ADOPTÉ

**4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

**5. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**6. Rapports des comités du conseil d'administration****6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

**6.2. Comité des ressources humaines**

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 24 janvier 2023 est déposé à titre informatif. M<sup>me</sup> Mireille Tremblay, présidente du comité, présente les points discutés.

**6.3. Comité de gouvernance et d'éthique**

Il n'y a rien à signaler.

**6.4. Comité de révision**

Il n'y a rien à signaler.

**6.5. Comité de gouvernance des ressources informatiques**

Il n'y a rien à signaler.

**6.6. Comité des ressources éducatives**

Il n'y a rien à signaler.

**6.7. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien**

Il n'y a rien à signaler.

**7. Présentation ou information au conseil d'administration****7.1. Affaires découlant du procès-verbal du 13 décembre 2022**

Les affaires découlant du procès-verbal du 13 décembre 2022 sont déposées à titre informatif.

**7.2. Correspondance**

La liste de correspondance pour la période du 8 décembre 2022 au 8 février 2023 est présentée à titre informatif.

**7.3. Rapport de la présidence**

Le rapport de la présidence pour la période du 14 décembre 2022 au 14 février 2023 est présenté à titre informatif.

**7.4. Rapport de la direction générale**

Le rapport de la direction générale pour la période du 8 décembre 2022 au 8 février 2023 est présenté à titre informatif.

**7.5. Reddition de comptes**

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

**7.6. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite**

Il n'y a rien à signaler.

**7.7. Ici on trace des voies d'avenir – Les bons coups (décembre 2022 et janvier 2023)**

Les bons coups des établissements pour les mois de décembre 2022 et de janvier 2023 sont déposés à titre informatif.

### **7.8. Présentation publique du rapport annuel 2021-2022**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, fait la présentation publique du rapport annuel de l'année 2021-2022.

### **7.9. Lignes directrices concernant les frais de déplacement et autres frais inhérents remboursables aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie**

Les lignes directrices concernant les frais de déplacement et autres frais inhérents remboursables aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie sont présentées à titre informatif.

### **7.10. Correspondance de la Ville de Roberval**

Une correspondance remerciant les membres du conseil d'administration d'avoir accepté de rendre disponible l'emplacement physique nécessaire au projet de développement du complexe aquatique de la Ville de Roberval est déposée à titre informatif.

### **7.11. Journées de la persévérance scolaire (13 au 17 février 2023)**

M<sup>me</sup> Flavie Tremblay souligne les Journées de la persévérance scolaire. Les membres du conseil publieront un message sur la page Facebook et sur le site Web du Centre de services scolaire.

## **8. Agenda de consentement**

Sur motion dûment proposée par M. André Desmarquis, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

### **8.1. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022**

CA-0396-02-23

Il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 13 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

### **8.2. Modification de l'acte d'établissement 2022-2023 du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets**

ATTENDU l'adoption de l'acte d'établissement 2022-2023 du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets par la résolution CA-0270-05-22;

ATTENDU que la roulotte 082-132 est actuellement utilisée à des fins de formation dans le cadre du cours « Aménagement de la forêt » et que celle-ci n'apparaît pas sur l'acte d'établissement;

ATTENDU que quelques modifications ont également été apportées au niveau de l'appellation et de l'adresse de certains immeubles;

ATTENDU la résolution CE-2022-2023-13 du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets qui fait foi de l'adoption des modifications apportées à l'acte d'établissement 2022-2023;

En conséquence,

CA-0397-02-23

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte de modifier l'acte d'établissement 2022-2023 du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets, délivré le 17 mai 2022;

QU'un exemplaire de l'acte d'établissement modifié soit expédié au conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

### **8.3. Abrogation de la procédure « Déroulement de l'élection des officiers du conseil des commissaires »**

ATTENDU la Procédure « Déroulement de l'élection des officiers du conseil des commissaires » actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'adoption du projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

ATTENDU qu'il est pertinent d'abroger ladite procédure étant donné que le conseil des commissaires n'existe plus;

En conséquence,

CA-0398-02-23

il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge la procédure « Déroulement de l'élection des officiers du conseil des commissaires ».

A D O P T É

### **9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)**

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

**10. Dossiers nécessitant une décision****10.1. Modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire**

ATTENDU la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire actuellement en vigueur;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à ladite politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 16 janvier 2023;

ATTENDU une première consultation effectuée, par courriel, auprès du comité consultatif de gestion en janvier 2023;

ATTENDU une deuxième consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 14 février 2023;

ATTENDU les commentaires reçus :

**Comité de parents :**

Des commentaires ont été émis afin qu'un critère soit ajouté dans la séquence d'inscription pour l'admission ou l'inscription des élèves de maternelle 4 ans ayant des besoins particuliers.

Le comité de parents a tout de même accepté le projet de modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire.

**Comité consultatif de gestion :**

Aucun commentaire n'a été formulé.

En conséquence,

CA-0399-02-23

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire adopte les modifications apportées à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire telles que présentées;

QU'une copie de ladite politique soit transmise au comité de parents.

ADOPTÉ

## **10.2. Adoption de la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs**

ATTENDU l'existence d'un cadre de référence interne en lien avec les activités de financement, les dons et les legs au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que plusieurs modifications ont été apportées dont, entre autres, la conversion du cadre de référence en politique, et ce, afin que les parents puissent y avoir accès;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 16 janvier 2023;

ATTENDU les deux consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion en date du 6 décembre 2022 et du 14 février 2023;

ATTENDU les commentaires reçus :

### **Comité de parents :**

*« QUE le comité de parents accepte la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs telle que présentée. »*

### **Comité consultatif de gestion :**

Une demande a été faite afin qu'une précision soit ajoutée au niveau du point 6.2 concernant les agences de voyages.

En conséquence,

CA-400-02-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire adopte la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs telle que présentée;

QU'une copie de ladite politique soit transmise aux directions d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

ADOPTÉ

## **10.3. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-08-01-23, CRR-09-01-23, CRR-10-01-23, CRR-11-01-23, CRR-12-01-23 et CRR-13-02-23)**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 19 janvier et 9 février 2023;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-08-01-23, CRR-09-01-23, CRR-10-01-23, CRR-11-01-23, CRR-12-01-23 et CRR-13-02-23;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 14 février 2023 et les commentaires reçus à l'effet d'apporter trois modifications dans la résolution CRR-13-02-23;

**Demande de huis clos**

CA-0401-02-23

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 25.

ADOPTÉ

Les trois modifications sont exposées aux membres du conseil d'administration.

**Retour en assemblée délibérante**

CA-0402-02-23

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 30.

ADOPTÉ

En conséquence,

CA-403-02-23

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations CRR-08-01-23, CRR-09-01-23, CRR-10-01-23, CRR-11-01-23 et CRR-12-01-23 du comité de répartition des ressources;

**CRR-08-01-23 : MESURE N<sup>o</sup> 15052 A POSTERIORI « ACCUEIL ET FRANCISATION » 2022-2023**

QUE pour 2022-2023, l'allocation a posteriori soit répartie comme suit :

- 50 % versé aux écoles recevant les nouveaux arrivants, selon le calcul par élève;
- L'autre 50 % soit ajouté à l'allocation a priori et que la répartition entre les écoles se fasse selon les mêmes critères que l'allocation a priori, et ce, afin de financer de façon plus substantielle les élèves nés hors du Québec et déjà présents le 30 septembre.

**CRR-09-01-23 : RÉSULTATS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2023 (V5)**

QUE les écoles secondaires n'assument pas, à même leur budget et leurs allocations en 2022-2023, les dépenses supplémentaires qui sont au-delà du budget initial.



**CRR-10-01-23 : MONTANT POUR LES CIVILITÉS 2022-2023**

QU'un montant de 50 \$ par ETC soit versé par bâtiment pour les civilités et que de ce montant, 10 \$ par ETC soit versé dans le budget des services dans les trois centres administratifs.

**CRR-11-01-23 : NOUVELLES MESURES 2022-2023**

QUE les allocations n<sup>os</sup> 15158-15178-15179 soient conservées centralement afin de financer les éléments mentionnés. La mesure n<sup>o</sup> 15550 est déjà complètement décentralisée en FP.

ALLOCATION N<sup>o</sup> 15158 Valorisation du personnel scolaire :

- Volet 1 – Soutien aux actions de valorisation du personnel scolaire (montant a priori de 34 648 \$);
- Volet 2 – Bienveillance au sein des équipes-écoles et des équipes-centres (montant a priori de 20 820 \$).

ALLOCATION N<sup>o</sup> 15178 Incitatif financier et prime pour certains retraités de retour à l'enseignement dans le réseau de l'éducation :

- Volet 1 – Entente hors convention portant sur le retour des retraités de l'enseignement à titre de suppléants occasionnels (a posteriori à la suite de la reddition de comptes dans CollecteInfo);
- Volet 2 – Entente hors convention portant sur la « prime RREGOP » (a posteriori à la suite de la reddition de comptes dans CollecteInfo).

ALLOCATION N<sup>o</sup> 15179 Mesures particulières visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant :

- Volet 1 – Mesures ou projets locaux (a posteriori à la suite de l'acceptation de projets par le comité paritaire national);
- Volet 2 – Rémunération des enseignants à temps partiel légalement qualifiés effectuant de la suppléance occasionnelle (a posteriori à la suite de la reddition de comptes dans CollecteInfo).

ALLOCATION N<sup>o</sup> 15550 « Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle » :

Bonification du volet 1 « Mécanisme de concertation régionale » et du volet 4 « Soutien au démarrage de petites cohortes ».

**CRR-12-01-23 : MESURE N<sup>o</sup> 15186 « SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL » 2022-2023**

QUE, spécifiquement pour 2022-2023, le montant alloué en FGA pour la mesure n<sup>o</sup> 15186 soit retourné au secteur de la FGJ et que la répartition se fasse selon les mêmes critères de répartition.

ADOPTÉ

QUE la recommandation **CRR-13-02-23 : Plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général, 2023-2024** soit présentée à huis clos.

ADOPTÉ

CA-405-02-23

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision de la direction générale quant à l'acceptation de la recommandation CRR-13-02-23 du comité de répartition des ressources, et ce, avec les modifications proposées par le comité consultatif de gestion.

ADOPTÉ

#### **10.4. Adoption du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2023-2024**

ATTENDU l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) qui stipule que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU l'article 193, 7<sup>e</sup> alinéa, de la Loi qui stipule que le comité de parents doit être consulté sur le calendrier scolaire;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion (CCG) en date du 11 janvier 2023;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets et les commentaires reçus;

##### **Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets – SEPB (CSQ)**

*« Nous notons que le projet A (avec les cinq journées pédagogiques en début d'année) du calendrier scolaire du secteur jeunes est conforme à la clause 8-4.02.02 de l'entente locale. »*

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en date du 16 janvier 2023 et les commentaires reçus;

##### **Comité de parents**

*« QUE le comité de parents accepte le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2023-2024. »*

En conséquence,

CA-0406-02-23

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉ

**10.5. Adoption du calendrier scolaire de la formation professionnelle 2023-2024**

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) qui stipule que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion (CCG) en date du 14 février 2023;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets et les commentaires reçus;

**Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets – SEPB (CSQ)**

*« Nous notons que les projets de calendriers scolaires de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle sont conformes aux clauses 11-10.03-B et 13-10.04-D de l'entente locale. ».*

En conséquence,

CA-0407-02-23

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Zoé Paradis et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le calendrier scolaire de la formation professionnelle 2023-2024, tel que présenté.

A D O P T É

**10.6. Adoption du calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2023-2024**

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) qui stipule que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion (CCG) en date du 14 février 2023;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets et les commentaires reçus;

**Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets – SEPB (CSQ)**

*« Nous notons que les projets de calendriers scolaires de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle sont conformes aux clauses 11-10.03-B et 13-10.04-D de l'entente locale. »*

En conséquence,

CA-0408-02-23

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉ

**11. Affaires nouvelles**

Il n'y a rien à signaler.

**12. Prochaine séance**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 21 mars 2023, à 19 h, au Centre administratif de Roberval.

**13. Évaluation de la rencontre**

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

**14. Levée de la séance**

CA-0409-02-23

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire générale,

\_\_\_\_\_  
Janot Pagé Kroft

\_\_\_\_\_  
Annie Tremblay, avocate